

PROCÈS VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2025
MUNICIPALITÉ DE TASCHEREAU
À LA SALLE YVES-AUBUT

À la séance régulière du Conseil sont présents:

Monsieur Julien Chalifoux
Monsieur Mathieu Cloutier
Monsieur Zacharie Cloutier-Julien
Monsieur Henri Lampron
Monsieur Michael Otis

Sont aussi présentes :

Madame Sabrina Chamberland, directrice adjointe générale
Madame Maréchan Desrosiers, directrice générale
Madame Chantal Martel, directrice générale par intérim

Sont absents :

Monsieur Sylvain Cameron
Monsieur Patrick Landry

Ouverture :

Sous la présidence du maire, monsieur. Michael Otis et formant quorum, à, 19h30 monsieur Michael Otis déclare l'ouverture de la séance, il souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Ordre du jour :

- 1- Ouverture
- 2- Acceptation de l'ordre du jour
- 3- Acceptation et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 16 décembre 2024 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024
- 4- Correspondance
- 5- Comptes à payer
- 6- Situation financière
- 7- Période de questions
- 8- Rapport du maire
- 9- Rapport lots intramunicipaux
- 10- Autres rapports
- 11- Répartition des dossiers municipaux 2025
- 12- Rapport d'approbation budget 2025 OMH
- 13- Reddition de compte TECQ et désignation signataire
- 14- Résolution emprunt temporaire
- 15- Stationnement ambulance
- 16- Les Compteurs Lecompte
- 17- Formation pompier
- 18- Don 28^e Téléthon régional pour personnes handicapées
- 19- Bornes pour véhicules
- 20- Aréna salle de bain
- 21- Déneigement des sorties de secours
- 22- Période de questions
- 23- Fermeture

6562-01-25 Acceptation de l'ordre du jour :

Il est proposé par monsieur Zacharie Cloutier-Julien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance soit accepté et qu'il demeure ouvert afin d'y ajouter des items, s'il y a lieu.
Adoptée.

6563-01-25 Acceptation et suivi du procès-verbal de la séance régulière de la séance régulière du 16 décembre 2024 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024

Il est proposé par monsieur Mathieu Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 16 décembre 2024. Il est proposé par monsieur Zacharie Cloutier-Julien et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024.
Adoptée.

6564-01-25 Correspondance

Aucune

6565-01-25 Comptes à payer

Il est proposé par monsieur Julien Chalifoux et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'accepter les comptes à payer pour le mois de décembre 2024.

Pour la municipalité :
Chèques manuels de M0240139 au M0240141 montant de 578.34 \$
Chèques réguliers de C2500001 à C2500013 au montant de 38 227.11 \$
Paiement par carte de crédit V0202413 au montant de 2 388.18 \$
Paiements directs de L2500001 au L2500006 montant de 30 929.77 \$
Paiements préautorisés de P2500001 à P2500028 au montant de 119 218.23 \$ et les salaires de D2400452 à D2400528 au montant de 67 251.12 \$ pour un total de 258 592.75 \$

Pour les lots intramunicipaux :
Chèques réguliers de C2500001 à C2500002 au montant de 25 945.59 \$

Que la municipalité et les lots intra municipaux ont les crédits disponibles pour ces dépenses.
Adoptée.

6566-01-25 Situation financière

Il est proposé par monsieur Zacharie Cloutier-Julien et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la situation financière de décembre 2024.
Adoptée

Période de questions

Un citoyen fait mention du chemin Hamelin (Rang 5) et demande si le déneigement peut se faire plus grand pour éviter aux propriétaires de chalet de devoir aller se stationner plus loin avec leurs véhicule. Monsieur le maire explique que des démarches seront effectuées pour déneiger l'espace pour les résidents pour le chemin Hamelin et le coin du lac Chavigny.

Un citoyen demande si l'accès à une carte des emplacements qui ont été bûchés. Monsieur le maire explique qu'une carte sera disponible et les détails seront dans les rapports de lots intramunicipaux.

Un citoyen mentionne que plusieurs lumières de rue clignotent. Monsieur le maire explique que plusieurs lumières avaient déjà été changées par la compagnie Magny et qu'il y aura une autre tournée pour dresser la liste des lumières à changer.

Une citoyenne demande si la Municipalité avait reçu le plan de Atkins. Monsieur le maire explique que plusieurs demandes ont été effectuées pour assurer l'avancement des plans, mais pour le moment aucun plan n'a été présenté à la Municipalité.

Rapport du maire

Monsieur le maire mentionne qu'entre la période des fêtes il n'y a pas eu grand-chose au niveau de la MRC d'Abitibi-Ouest. Le gros changement a été qu'à partir du 1^{er} janvier 2025 la municipalité de Taschereau n'a plus compétence pour les poubelles et qu'une personne sera attiré à la MRC. Écho-Entreprise Québec subventionne à 100% la collecte du recyclage. De plus, c'est la MRC qui charge à la Municipalité les frais de la collecte de poubelle par la Quote-Part. Il mentionne également que la MRC a eu l'obligation dans le contrat avec Écho-Entreprise Québec, d'engager un inspecteur des poubelles qui effectuera des vérifications dans les poubelles des citoyens et s'il juge nécessaire, il pourrait avoir des amendes aux citoyens qui ne respectent pas l'application du Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Monsieur le maire fait mention de l'évènement qui aura lieu le 25 janvier 2025, La coupe de la Frontière 3^e édition, qui fait le financement pour le hockey mineur. De plus des billets sont en vente au restaurant de l'aréna, au dépanneur et les parents des joueurs d'hockey junior ont cinq billets à vendre. Également l'évènement n'a pas de difficulté à trouver de commanditaire. Il y aura un tirage d'un chandail des Canadiens de Montréal autographié par les joueurs 2024-2025 et d'un chandail des Huskies de Rouyn-Noranda autographié par les joueurs 2024-2025. Les billets pour le tirage des chandails sont disponibles au restaurant de l'aréna et au dépanneur le tirage aura lieu au tournoi d'hockey social au coût de 3 \$ le billet et 20 \$ pour 10 billets.

Rapport lots intramunicipaux

Monsieur le maire fait mention de la présentation du nouveau PAFIT qui a eu lieu dernièrement. Il ajoute qu'il n'y a pas grand changement au niveau des modalités, principalement le Gouvernement donne plus de droit aux ingénieurs forestier local pour pouvoir fabriquer leur PAFIT. Monsieur le maire mentionne qu'une rencontre avec le comité de forêt aura lieu sous peu pour discuter des enlèvements, la zone, le genre d'essence que la Municipalité désire pour le reboisement. Par la suite une fois que ce PAFIT sera complété par monsieur Patrick Paiement il sera mis en consultation avec les cartes et une consultation publique sera fait.

Autres rapports

Monsieur Mathieu Cloutier mentionne que le tournoi d'hockey social aura lieu à la première fin de semaine de mars 2025 et il ajoute que le comité est toujours à la recherche de bénévoles.

6567-01-25 Répartition des dossiers municipaux 2025

Il est proposé par monsieur Henri Lampron et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de mettre à jour le nom de la directrice générale et de la directrice générale adjointe dans la répartition des dossiers municipaux 2025. Adoptée.

6568-01-25 Rapport d'approbation budgets 2025 OMH

Il est proposé par monsieur Zacharie Cloutier-Julien et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'accepter le rapport d'approbation – Budgets 2025 OMH tel que présenté. Adoptée.

6569-01-25 Reddition de compte TECQ et désignation signataire

Attendu que : La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une

lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est résolu que : La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019- 2024 ;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°3 ci-jointe comporte des coûts réalisés réels.

Il est proposé par monsieur Henri Lampron, appuyé par monsieur Mathieu Cloutier et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de désigner madame Chantal Martel signataire de la reddition de compte TECQ.
Adoptée.

6570-01-25 Résolution emprunt temporaire TECQ

Il est proposé par monsieur Mathieu Cloutier et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser l'emprunt temporaire pour la TECQ au montant de 575 400 \$ et de désigner madame Maréchal Desrosiers signataire.
Adoptée.

Stationnement ambulance

Monsieur le maire explique que la Municipalité a reçu une demande de stationnement d'ambulance dans la cour de la caserne deux jours semaine. Cependant, avant d'accepter cette demande, monsieur le maire demandera de plus amples renseignements.

6571-01-25 Les Compteurs Lecompte

Il est proposé par monsieur Julien Chalifoux et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'accepter la soumission des Compteurs Lecompte Ltée concernant l'entente de 3 ans pour la vérification des débitmètres au montant de 1 974.56 \$ taxes en sus.
Adoptée.

6572-01-25 Formation pompier

Il est proposé par monsieur Henri Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la demande concernant la formation pompier niveau 1, de 8 nouveaux pompiers à former et 2 pompiers à former pour la relève.
Adoptée.

6573-01-25 Don 28^e Téléthon régional pour personnes handicapées

Il est proposé par monsieur Mathieu Cloutier et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de faire don d'un montant de 350.00 \$ pour le téléthon régional pour personnes handicapées 2025.
Adoptée.

Bornes pour véhicules

Monsieur le maire mentionne que la Municipalité relancera Hydro-Québec concernant la demande de la borne électrique.

6574-01-25 Aréna salle de bain

Il est proposé par monsieur Mathieu Cloutier et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'effectuer un état de situation pour les salles de bain de l'aréna et d'autoriser les employés de la Municipalité à effectuer les travaux nécessaires dans leur temps mort.
Adoptée.

6575-01-25 Déneigement des sorties de secours

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipale acquiesce qu'au niveau de la sécurité publique il est important que le déneigement des sorties de secours soit effectué régulièrement, de s'assurer qu'aucunes des sorties soient obstruées et que les lumières de secours soient fonctionnelles.

Il est proposé par monsieur Mathieu Cloutier et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de remédier à la situation pour respecter la réglementation des sorties de secours dans les édifices publics.
Adoptée.

Période de questions

Un citoyen demande si la collecte des poubelles avec la MRC va coûter plus cher à la municipalité. Monsieur le maire mentionne que ça ne coûterait pas plus cher à la municipalité et que le montant de la collecte de poubelle a descendu.

Un citoyen demande si le conteneur qui est situé à l'aréna va rester définitivement à cet endroit. Monsieur le maire explique que le conteneur sera changé de place dès que les jeux d'eau seront installés.

6576-01-25 Fermeture

Il est proposé par monsieur Mathieu Cloutier et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de fermer la séance à 20h28.
Adoptée.